Quiconque s’en prend à l’un de Mes alliés, alors assurément Je lui déclare la guerre ! Mon serviteur ne se rapproche pas de Moi par une chose que J’aime plus que lorsqu’il accomplit ce que Je lui ai imposé

D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) a dit : Le Messager d’Allah a dit : « Certes, Allah a dit : " Quiconque s’en prend à l’un de Mes alliés, alors assurément Je lui déclare la guerre ! Mon serviteur ne se rapproche pas de Moi par une chose que J’aime plus que lorsqu’il accomplit ce que Je lui ai imposé ; et Mon serviteur ne cesse de se rapprocher de Moi par le biais des œuvres surérogatoires, jusqu’à ce que Je l’aime. Et lorsque Je l’aime, Je suis l’ouïe par laquelle il entend, la vue par laquelle il voit, la main par laquelle il prend et le pied par lequel il marche. S’il Me demande quelque chose, certainement Je le lui donne et s’il cherche refuge auprès de Moi, certainement Je lui accorde refuge. Rien de ce que Je souhaite faire ne Me fait autant hésiter que de prendre l’âme du croyant. En effet, celui-ci répugne à mourir, et Moi, Je répugne à lui faire du mal ! »

[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî]

Dans ce hadith divin, le Prophète a informé qu'Allah a dit : " Quiconque nuit à l’un de Mes alliés, le met en colère et le déteste, alors assurément Je l'informe et je lui déclare l'inimitié. " Et l'allié (Al Wâlî) est : le croyant pieux. Et en fonction de ce que le croyant porte de foi et de piété en lui, alors il acquerra une part de l'alliance d'Allah. Et pas un musulman ne se rapproche de son Seigneur par une chose qu'Il aime plus que ce qu'Il lui a imposé et rendu obligatoire comme accomplissement d'actes d'obéissance et délaissement d'actes de désobéissance ; et le musulman ne cesse de se rapprocher de son Seigneur par le biais des œuvres surérogatoires avec celles obligatoires jusqu’à ce qu'il obtienne l'amour d'Allah. Et lorsqu'Allah l'aime, alors Il lui accorde la justesse dans les quatre membres suivants : Il lui accorde la justesse dans son ouïe de sorte qu'il n'entende que ce qui satisfait Allah. Il lui accorde la justesse dans sa vue de sorte qu'il ne regarde que ce qu'Allah aime qu'on regarde et qu'Il agrée. Il lui accorde la justesse dans sa main de sorte qu'il ne travaille avec sa main que ce qui agrée Allah. Il lui accorde la justesse dans son pied de sorte qu'il marche uniquement vers ce qui satisfait Allah et il ne s'efforce que vers là où il y a le bien. Et avec cela si le serviteur demande quelque chose à Allah, alors certainement Allah lui donne ce qu'il a demandé de sorte qu'il est une personne dont l'invocation est exaucée ; et s’il cherche refuge auprès d'Allah et se réfugie vers Lui en cherchant la protection, alors certainement Allah lui accorde refuge et le protège de ce dont il a peur. Ensuite, Allah a dit : " Rien de ce que Je souhaite faire ne Me fait autant hésiter que de prendre l’âme du croyant - par miséricorde envers lui - parce que le croyant répugne la mort du fait de la douleur qui s'y trouve et Allah répugne ce qui cause de la douleur au croyant. "